

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 010-680/11/CC

**■ Approbation de l'adhésion à l'association "Territoires Citoyens" de Marseille Provence Métropole pour son Conseil de Développement.
DPEATSV 11/7028/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil de communauté de Marseille Provence Métropole a acté la relance de son Conseil de Développement pour un mandat 2009-2014. Ce faisant, il a réaffirmé son souhait d'associer les citoyens aux grandes orientations qui dessineront l'avenir de son territoire.

Installé lors de la réunion plénière le 21 octobre 2009, le Conseil de Développement a organisé depuis près de 100 réunions en commissions, 15 rencontres du Bureau et 6 assemblées plénières.

Ces rencontres régulières permettent au Conseil de Développement à la fois de conduire sa propre réflexion sur certains enjeux qu'il a identifiés pour le territoire Marseille Provence Métropole et d'accompagner la Communauté urbaine sur des sujets majeurs tels le Schéma de Cohérence Territoriale ou le Plan Climat Energie Territorial. Afin de promouvoir ces avis et contributions un effort de communication a été fait avec la mise en place de nouveaux outils comme une Lettre d'information trimestrielle et un site internet dédié.

Fort de ses premiers travaux, le Conseil de Développement souhaite désormais davantage s'inscrire dans les réseaux de la concertation. Partisan d'une espace métropolitain attractif, multipolaire et solidaire, les rencontres organisées à l'échelle régionale lui permettront d'échanger avec les territoires voisins sur des problématiques partagées et de valoriser les projets et réflexions portés par le territoire Marseille Provence Métropole.

C'est pourquoi lors de sa rencontre en Bureau du 23 février 2010, il a acté le principe d'une adhésion à l'association territoire citoyen. Cette instance participative ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est au présent Conseil de Communauté qu'il revient d'approuver par délibération cette adhésion.

Cette association dont les statuts ont été déposés le 30 janvier 2010 en Préfecture fédère les Conseils de développement de Provence-Alpes-Côte d'Azur et a pour objectifs de :

- Promouvoir et faire reconnaître l'action des Conseils de développement ;
- Echanger sur des problématiques communes ;
- Devenir un interlocuteur de l'Etat, de la Région, et des Départements dans la réflexion et l'action sur les politiques territoriales et le développement durable ;
- Devenir un espace d'auto-formation des membres de conseils de développement ;
- Obtenir des moyens de fonctionnement indispensables à l'efficacité et la pérennité des instances participatives que sont ces Conseils de développement.

Pour le Conseil de développement MPM, cette adhésion permettra plus particulièrement de :

- Développer les pratiques de démocratie participative ;
- Valoriser ses travaux et défendre les intérêts de notre territoire ;
- Echanger sur des thématiques communes.

Le coût de cette adhésion est de 150 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011**

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de développement ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'un partage d'expériences entre les Conseils de développement locaux et l'avancée que représente la structuration en association de ce réseau d'acteurs ;
- La nécessité que le territoire Marseille Provence Métropole soit représenté dans ce réseau de la concertation à l'échelle régionale ;
- Que le Conseil de développement ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est à la Communauté urbaine, qu'il revient de prendre la décision d'adhérer à Territoires Citoyens au nom de son Conseil de développement ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion à « Territoires Citoyens » de Marseille Provence Métropole pour son Conseil de Développement au titre de l'année 2011.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Article 3 :

Le montant de la cotisation, 150 euros, est inscrit au budget principal. Sous-politique B310 - Nature 6281 - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI